

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du lundi 29 juin 2026

Mme Denise BUHL  
M. René SPENLE  
Mme Régine ZINGLE  
M. Jean MATTER

Mme Monique FLAMMAND  
M. Luc JAEGER  
M. Laurent VUILLAUME  
Mme Sophie SPIESER

M. Christian HIRSCHY  
Mme Ophélie STOEHR  
M. Franck OBERLIN  
Mme Muriel RABIER

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Maud ACKER à M. René SPENLE ; Mme Marianne HEBINGER, à Mme Régine ZINGLE ; M. Fabien GABIER à M. Laurent VUILLAUME

## Ordre du jour

---

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation des comptes rendus des 18 mai 2026 et 05 juin 2026
3. Travaux d'aménagement entrée du village
4. Ligne de trésorerie
5. Subvention à l'association « périscolaires et loisirs vallée de Munster »
6. Décision modificative n° 02 budget général
7. Urbanisme.
8. Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
9. Divers.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

10. Vente du tractopelle JCB

*A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rajout du point ci-dessus.*

### Point 01 – Désignation du secrétaire de séance

Mme Monique FLAMMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### Point 02 – Approbation des comptes rendus du 18 mai 2026 et du 05 juin 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du lundi 18 mai 2026 et du vendredi 05 juin 2026.

### Point 03 – Travaux d'aménagement entrée du village

#### 3.1 Aménagement de l'entrée du village – Avant-Projet Définitif (D-2026-07-035)

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 18 mai dernier, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet provisoire relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée du village.

L'avant-projet définitif a désormais été transmis à la commune. Il prévoit un montant estimatif de travaux de **144 590,00 € HT**, soit **173 508,00 € TTC**. Le dossier correspondant est annexé à la présente délibération.

Dans le cadre de la consultation des entreprises, l'avis d'appel public à la concurrence sera publié sur le profil acheteur de la commune à compter du **1er juillet**, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics-amhr.safetender.com>

La date limite de réception des offres est fixée au **29 juillet à 10 h 00**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif de l'opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 144 590,00 € HT, soit 173 508,00 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager la phase PRO/DCE ainsi qu'à accomplir toutes les démarches administratives et techniques nécessaires à la poursuite de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à l'attribution du marché, au vu du calendrier contraint imposé par les travaux de renouvellement de la couche de roulement que la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) réalisera à l'automne, afin de garantir la bonne coordination des interventions.

### **3.2 Aménagement de l'entrée du village – Demande de subventions** **(D-2026-07-036)**

Madame le Maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la volonté de la commune d'améliorer l'aménagement de l'entrée du village afin de renforcer la sécurité des usagers, d'améliorer le cadre de vie et de valoriser l'image de la commune ;

**Considérant** que ce projet d'aménagement répond aux objectifs de sécurisation des déplacements, d'embellissement des espaces publics et d'amélioration des conditions de circulation ;

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 144 590,00 € HT ;

**Considérant** que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'État, de la Région, du Département, ainsi que de tout autre organisme ou partenaire susceptible de participer à son financement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

---

#### ***DECIDE A L'UNANIMITE***

---

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de l'entrée du village, dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 144 590,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour l
- e financement de cette opération auprès de l'État, de la Région, du Département, de tout établissement public, organisme ou partenaire financier concerné ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à constituer, déposer et signer tous les dossiers de demande de subvention, ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'instruction et au suivi de ces demandes ;
- **DE PRÉCISER** que le plan de financement définitif sera arrêté en fonction des aides obtenues et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### **Point 04 – Ligne de trésorerie (D-2026-07-037)**

Madame le Maire expose :

Par délibération du 13 avril 2026, le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire la compétence de souscrire une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond annuel de 100 000,00 €.

Toutefois, afin de faire face aux besoins de trésorerie liés notamment au financement des travaux d'aménagement de l'entrée du village, il apparaît nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant supérieur.

À cet effet, une consultation a été engagée auprès de trois établissements bancaires en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000,00 €.

À la date de la présente délibération, les offres des établissements consultés n'ont pas encore été réceptionnées en mairie. Il convient néanmoins d'autoriser Madame le Maire à conclure le contrat avec l'établissement bancaire présentant l'offre la plus avantageuse pour la commune, dans la limite du montant précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 13 avril 2026 portant délégation de compétences au Maire ;

**Considérant** la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le financement temporaire des dépenses communales, notamment celles liées aux travaux d'aménagement de l'entrée du village ;

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000,00 €, auprès de l'établissement bancaire présentant les conditions financières les plus avantageuses pour la commune ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

**Point 05 – Subvention à l'association « périscolaires et loisirs vallée de Munster »**  
**(D-2026-07-038)**

Madame le Maire expose :

Par délibération du 9 février 2026, le Conseil municipal a attribué une subvention d'un montant de 27 900,00 € à l'Association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster.

À la suite d'une rencontre avec la Présidente de l'association ainsi qu'avec les Maires de Mittlach et de Sondernach, il est apparu qu'une erreur de calcul avait été commise lors de l'établissement de la demande initiale de subvention.

Le montant total de la participation communale s'élève en réalité à 39 060,00 €. Il convient donc d'accorder une subvention complémentaire de 11 160,00 €, portant la subvention annuelle totale à 39 060,00 €. Il est précisé que ce nouveau montant annuel fera l'objet d'un avenant à la convention de subvention, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

**Vu** la délibération du 27 septembre 2007, autorisant Madame le Maire à signer une convention de subvention avec l'association « Les Trolles », qui gère la structure périscolaire.

**Vu** la délibération du 17 avril 2014 prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026, et se renouvelant par expresse reconduction.

**Vu** la délibération du 17 décembre 2019, actant la modification du gestionnaire de l'association.

**Vu** la délibération du 09 février 2026, votant une subvention de 27 900,00 € au profit de l'association

- ✓ **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire de 11 160,00 € à l'Association Périscolaire et Loisirs Vallée de Munster ;
- ✓ **DE PORTER** le montant total de la subvention annuelle à 39 060,00 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de subvention correspondant à cette modification, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

### **Point 06 – Décision modificative n° 02 – budget général (D-2026-07-039)**

Madame le Maire expose :

Afin de permettre le versement de la subvention précédemment votée, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

| Dépenses de fonctionnement             |                                                           |                |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|
| Compte                                 | Intitulé                                                  | Montant        |
| 65748                                  | Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé | + 11 500,00 €  |
| 6411                                   | Personnel titulaire                                       | - 11 500,00 €  |
| Total des dépenses de fonctionnement : |                                                           | <b>00,00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

---

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **DE PROCEDER** au virement de crédits ci-dessus qui n'impacte pas l'équilibre du budget
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

### **Point 07 – Urbanisme**

Certificat d'urbanisme d'information : ... /...

|         |                     |                         |
|---------|---------------------|-------------------------|
| CU 0006 | Me Nathalie Geismar | 15 B, rue Jacques Immer |
| CU 0007 | Me Delphine Corrain | Terrains Kleinfeld      |

Déclaration préalable :

|         |                                               |                           |                        |
|---------|-----------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
| DP 0025 | Installation de panneaux solaires             | Mme Marie Jeanne Edel     | 54, rue de l'Altenhof  |
| DP 0026 | Installation de panneaux solaires sur toiture | M. Guillaume Bramoulle    | 21, rue Jacques Immer  |
| DP 0027 | Installation de panneaux solaires sur façade  | M. Guillaume Bramoulle    | 21, rue Jacques Immer  |
| DP 0028 | Etanchéité terrasse + rénovation crépis       | M. Michel Gratzer         | 2, chemin de la Wormsa |
| DP 0029 | Installation d'une pergola                    | M. Guillaume Claudepierre | 6, rue du Gaschney     |

Droit de préemption urbain : ... / ...

|            |                     |                         |
|------------|---------------------|-------------------------|
| 10/06/2026 | Me Nathalie Geismar | 15 B, rue Jacques Immer |
|------------|---------------------|-------------------------|

Permis de construire : ... / ...

|       |                                                 |                                           |
|-------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| PC 02 | Mise en place d'un carport                      | M. Georges Marechal – 54 Grand rue        |
| PC 03 | Création surélévation d'une maison individuelle | M. Jean George Kempf – 2 rue du Sillacker |

**Point 08 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**Commission scolaire, et périscolaire :

Présentation du Conseil d'école du 09 juin par Mme Sophie SPIESER :

Effectifs rentrée 2026 :

**Total maternelle** : 36 (+2 en cours d'inscription) - TPS : 8 ; PS : 9 ; MS : 12 ; GS : 9

**Total élémentaire** : CP : 22 ; CE1 : 15 ; CE2 : 12 ; CM1 : 19 ; CM 2 : 29

**Bilan du dernier trimestre.**

- Classe de découvertes de l'élémentaire. Un très grand merci aux communes et à l'association des parents d'élèves pour l'aide financière apportée. Sans cette aide, il n'aurait pas été possible de partir. Nous remercions chaleureusement les parents qui nous ont accompagnés et qui ont partagé le quotidien des enfants. Un bilan positif : des activités de qualité, une chance inouïe avec la météo. Toutes les activités en extérieur ont pu se tenir. Bilan plus mitigé au niveau des repas.
- 12 mai : les 4 classes de l'élémentaire se sont rendues à l'hôpital Loewel pour présenter les 4 morceaux préparés avec deux intervenantes dans le cadre du festival de jazz.
- Le 26 mai : les CM1-CM2 ont participé aux olympiades, au collège.
- Les CP se sont rendus à l'école maternelle pour présenter des lectures le 26 mai, dans le cadre de la liaison grande section CP.
- Cycle escalade en maternelle : bilan très positif, avec des enfants qui cherchent à se surpasser.
- Copains qui dansent le 23 juin (maternelle)
- Val qui lit le 19 juin (maternelle)
- Sortie à l'écomusée le 2 juillet pour l'école maternelle.
- Liaison grande section/CP le 19 juin (après-midi) : les GS viennent à l'école élémentaire
- Visite de la caserne des pompiers : le 26 juin pour le cycle 2, le 19 juin pour le cycle 3.
- Marché des talents 30 juin et/ou 2 juillet, selon le nombre de talents qui se proposent (du CE2 au CM2).
- Tournoi de foot en élémentaire
- Kermesse du 12 juin : annulée faute de suffisamment de parents pour encadrer les ateliers.
- Une messagerie APE école sera créée à la rentrée pour faciliter les échanges. Les parents se questionnent pour trouver des solutions pour impliquer davantage l'ensemble des parents d'élèves.

**Assemblée générale périscolaire :**

- L'année scolaire 2025 / 2026 a connu un record de fréquentation
- Le périscolaire rencontre des difficultés de recrutement, dues notamment aux horaires particuliers
- Les enfants inscrits, proviennent de 82 familles
- Le périscolaire prévoit la modification des contrats avec les parents afin de lutter contre l'absentéisme et contre le gaspillage alimentaire.

## Commission évènementiel – Anniversaires

---

### *Jubilaires mois de juillet :*

Anniversaire de mariage 60 ans : M. & Mme Claude BUDINGER le 30 juillet

85 ans : M. Arthur BRAESCH le 13 juillet

80 ans : Mme Mireille BOCKMEYER, née RUIZ le 1<sup>er</sup> juillet

### *Jubilaires mois d'août :*

Anniversaire de mariage 60 ans : M. & Mme Daniel FEGLI le 13 août

90 ans : M Martin LAMEY – 25 août et M. Roger GRAEHLING – 29 août

85 ans : M. Jean, Charles GRAFF le 06 août

80 ans : M. Gérard SCHWEIS le 06 août

## Commission évènementiel – Réceptions

---

Organisation des festivités du 13 juillet :

- lundi matin à 09 h00 mise en place du comité des fêtes.

Présence CM à partir de 16h30 – 17h00

- Structure gonflable – La structure gonflable ne sera pas installée.
- Barbecue : Laurent + Luc
- Friteuse : Thomas + Bruno (chorale)
- Bar : René Richert, Régine, Daniel, Daniel, Sophie, Marianne, Martin (Fuchs)
- Caisse : Eddy, Roland, Fabien
- Tartes flambées : 6000 pas
- mise en place de carte de 50,00 + 30,00 + 15,00 (feutres)
- Nettoyage tables + divers :Muriel

Présents : Ophélia, Sophie, Laurent, Monique, Régine, René, Luc, Marianne, Muriel

Conjoints : Daniel, Daniel,

***Mme Marianne Hebing, rejoint le conseil à 20 h 34***

**C.C.A.S. :**

---

**Installation du nouveau comité le 13 mai 2026**

Fonds de solidarité : 7

- Dépenses 2024 : 35 000,00 € ; 2025 : 45 000,00 € , cotisations de 15,00 € / an (CCAS)

## Commission fleurissement

---

Nombres d'inscrits maisons fleuries : 26 personnes

Syndicat intercommunal des brigades vertes :

---

Compte rendu du Comité syndical du 09 juin 2026 présenté par M. René SPENLE

- Rapport d'activité – sera joint au compte rendu
- Nouvelles communes adhérentes ( 389 communes)
- Beaucoup de formations
- Contributions : passe 1,70 € / hab. / hectare
- Charges personnels 82 % des dépenses – 21 postes – 92 agents – 10 cavaliers
- 15 188 interventions / 5, 5 infractions / jour
- Permanence téléphonique 365jrs / 365 - 150 appels / jour
- Envoi info / moustiques tigres

### Point 09 – Divers

- Panneau chêne Millet illisible, contacter ONACVG

### Point 10 – Vente du tractopelle JCB (D-2026-07-040)

Madame le Maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la gestion et à l'aliénation des biens mobiliers des communes ;

**Considérant** que la commune est propriétaire d'un tractopelle de marque JCB ;

**Considérant** que ce matériel n'est plus indispensable aux besoins des services municipaux et qu'il convient, dans un souci de bonne gestion du patrimoine communal, de procéder à sa cession ;

**Considérant** l'offre d'achat formulée par Monsieur François MASENHOVE, demeurant 1 chemin de la Fontaine à Vie, 54820 MARBACHE, pour un montant de 16 000,00 € toutes taxes comprises ;

**Considérant** que le prix proposé est jugé satisfaisant par la commune au regard de l'état du matériel et de sa valeur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

---

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **D'APPROUVER** la vente du tractopelle de marque JCB appartenant à la commune à Monsieur François MASENHOVE, demeurant 1 chemin de la Fontaine à Vie, 54820 MARBACHE, au prix de **16 000,00 € TTC** ;
- **DE PRÉCISER** que cette vente ne deviendra effective qu'après le versement intégral du prix de vente et l'encaissement effectif de la somme de **16 000,00 € TTC** sur le compte de la commune ;

- **DE DÉCIDER** que le tractopelle ne sera remis à l'acquéreur qu'après constat de cet encaissement effectif par le comptable public ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession et à signer tout document afférent à cette vente, notamment le certificat de cession, la facture ainsi que tout autre acte permettant son exécution ;
- **DE DIRE** que la valeur comptable du bien cédé s'élève à 16 000,00€ ;

Séance levée à 21h10

Mme Denise Buhl,  
Maire,

Mme Monique Flammand  
Secrétaire de séance,